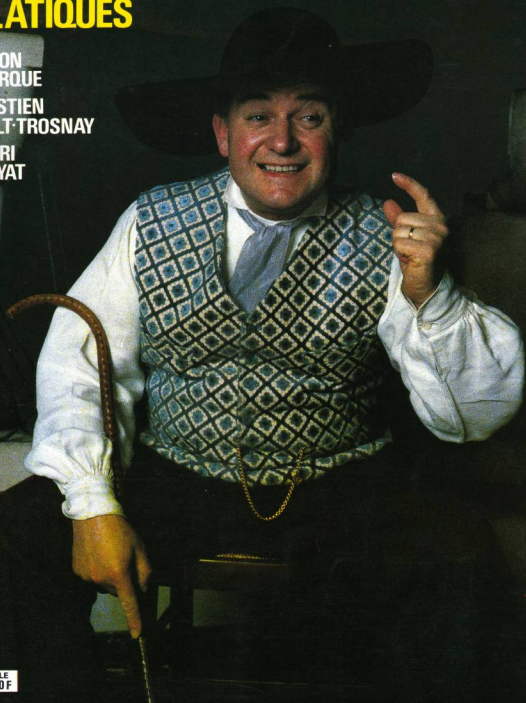


106-7 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

# CHAMPAGNE

## CONTES DRÔLATIQUES

LA MAISON  
DE LA TURQUE  
ST SEBASTIEN  
DE THOULT-TROSNAY  
CHARIVARI  
RAM'RUYAT



NUMERO DOUBLE  
BIMESTRIEL 45,00 F

## LA BOUTIQUE DU MUSEE

"AU SERVICE DU COLLECTIONNEUR"

LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS

MAQUETTES - FIGURINES

INSIGNES - DECORATIONS

MAQUETTES FERROVIAIRES

68, rue Léon Bourgeois 51000 CHALONS-SUR-MARNE

## Claude BLION

CHAUFFAGE-PLOMBERIE

45, Grande Rue

SAINT-PIERRE

51000 CHALONS-SUR-MARNE

Tél. 26 64 40 85



# **CHAMPAGNE**

**8<sup>e</sup> SALON DU LIVRE  
PARIS PORTE DE VERSAILLE  
DU 14 AU 20 AVRIL 1988**

**nous  
serons**

**là**

**STAND**

**CENTRE REGIONAL DU LIVRE  
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

**PAVILLON 7 - REZ DE CHAUSSEE**

# Complétez votre collection

## PREMIERE ARTS TRADITION ARTISANATS TECHNIQUES PASTELLES DE CHAMPAGNE

### ANCIENNE SERIE Format 16 x 24 cm

- |   |      |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> 2 Revue du Folklore de l'Aube                  | 5 F  |
| <input type="checkbox"/> 29 Val Perdu (Aube)                            | 6 F  |
| <input type="checkbox"/> 31 Costume de St Dizier - Wassy                | 6 F  |
| <input type="checkbox"/> 43 St Hubert et la rage                        | 7 F  |
| <input type="checkbox"/> 45 Centenaire aubois                           | 7 F  |
| <input type="checkbox"/> 55 Taques de cheminées et styles (II)          | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 57 Vieux bal à Cellès (dances)                 | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 58 Les empiquées (médecine)                    | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 59 Les routées de Piques                       | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 61 Le carillonneur                             | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 64 Les archers de Bar s Aube                   | 9 F  |
| <input type="checkbox"/> 65 La foudre dans l'Aube                       | 10 F |
| <input type="checkbox"/> 66 Le feu du ciel (Aube)                       | 10 F |
| <input type="checkbox"/> 67 Révolte des vigneronnars barsoigneux (1911) | 10 F |
| <input type="checkbox"/> 69 Une ferme à Channes (Aube)                  | 10 F |
| <input type="checkbox"/> 70 Maison de St André (Aube)                   | 10 F |
| <input type="checkbox"/> 73 Le cochon                                   | 12 F |
| <input type="checkbox"/> 74 Le charbon et la roue                       | 12 F |
| <input type="checkbox"/> 79 Brelleurs et marinières                     | 15 F |
| <input type="checkbox"/> 81 Répertoire et index (1 à 80)                | 12 F |
| <input type="checkbox"/> 82 Fêtes en Champagne                          | 15 F |
| <input type="checkbox"/> 83 Labours à Channes (Aube)                    | 12 F |
| <input type="checkbox"/> 84 La craie à Chepy (Marne)                    | 12 F |
| <input type="checkbox"/> 85 Les chemises de femme                       | 20 F |
| <input type="checkbox"/> 88 Charrues dans l'Aube                        | 15 F |
| <input type="checkbox"/> 89 Lavoirs                                     | 15 F |

### NOUVELLE SERIE Format 210 x 297

- |   |        |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> 90 Le cog de clocher                                     | Epuisé |
| <input type="checkbox"/> 91 La musette hautbois pastoral                          | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 92 Bonneterie de Romilly s Seine (Aube)                  | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 93 Le grain, source d'énergie (Marne)                    | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 94 Le langage troyen du XVIII <sup>e</sup>               | Epuisé |
| <input type="checkbox"/> 95 La vannerie à jours à Bussières (Hte M.)              | Epuisé |
| <input type="checkbox"/> 96 Noces et banquets (50 desserts)                       | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 97 Bière et brasseries à ST Dizier                       | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 98 La vie au marais de Villechâtil-Creney                | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 99 Vins et liqueurs (100 recettes)                       | 20 F   |
| <input type="checkbox"/> 100 Le parler du Nogentais (Aube)                        | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 101 Cuisine traditionnelle (80 recettes)                 | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 102 Carnaval à Wassy (74 costumes) (Hte M.)              | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 103 St Sébastien et les archers                          | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 104 La vie au XVIII <sup>e</sup> à La Motte Tilly (Aube) | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 105 Apprenti coutelier à Forcey (Hte Marne)              | 22 F   |
| <input type="checkbox"/> 106/7 Contes drôlatiques (Spécial BD)                    | 45 F   |

### A PARAÎTRE PROCHAINEMENT

- La fée électricité
- L'artisan chocolatier
- Costumes du Châlonnais au XIX<sup>e</sup>
- La filature de Lenclos
- L'habitat traditionnel en terre crue
- Les girouettes
- Les écrevisses

**ATTENTION** certains numéros sont en stock très réduit. Vérifiez que vous avez bien là notre dernière mise à jour.

Envoi franco de port et d'emballage pour la France.

Pour l'étranger ajouter 3 FF de port complémentaire par exemplaire, merci.

Veuillez m'adresser les numéros cochés d'une croix

NOM

PRENOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

BUREAU DISTRIBUTEUR

Date et signature

Je joins mon règlement à l'ordre de safac par

chèque  mandat  CCP 221R Châlons s Marne

safac Les Gdes Chapelles 10170 Méry s Seine  
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s M.



# ➡➡➡➡➡ Offres spéciales 7/5 ⬅️⬅️⬅️⬅️⬅️

## VOUS ÊTES ABONNÉ

Invitez un ami à s'abonner  
 Offrez-lui un abonnement  
 Il profitera de notre offre de bienvenue  
 (7 numéros pour le prix de 5)  
Votre abonnement personnel sera  
 automatiquement prolongé d'un numéro

## VOUS VOUS ABONNEZ

Vous payez 5 numéros (22 F x 5 = 110 F)  
 Vous recevez 6 numéros et  
En cadeau de bienvenue  
 1 numéro gratuit supplémentaire  
 (6 + 1 = 7 numéros)  
 Vous êtes à l'abri d'une hausse éventuelle

**VOUS ÉCONOMISEZ PRÈS DE 30 % !**  
 (22 F x 7 = 154 F : Vous payez 110 F seulement !)  
 (Prix établis pour la France)

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE  
**CHAMPAGNE**

### POUR UN AMI

De la part de  
 M. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6  
 NUMÉROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS,  
 TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE  
 CHAMPAGNE-ARDENNE DE :

Madame, Mademoiselle, Monsieur  
 NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

PROFESSION (facultatif) \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

BUREAU DISTRIBUTEUR \_\_\_\_\_

Date et signature \_\_\_\_\_


TARIF 1987/1988

Normal 110 F  
 Soutien 150 F  
 Bienfaiteur 300 F  
 Etranger 165 FF

REGLEMENT A L'ORDRE DE LA SAFAC JOINT PAR

chèque     mandat     CCP 221R Châlons s Marne

DETACHEZ CE BULLETIN  
 JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT  
 POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

 safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine  
 safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE  
**CHAMPAGNE**

### JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6  
 NUMÉROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS,  
 TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-  
 ARDENNE.

Madame, Mademoiselle, Monsieur  
 NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

PROFESSION (facultatif) \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

BUREAU DISTRIBUTEUR \_\_\_\_\_

Date et signature \_\_\_\_\_


TARIF 1987/1988

Normal 110 F  
 Soutien 150 F  
 Bienfaiteur 300 F  
 Etranger 165 FF

REGLEMENT A L'ORDRE DE LA SAFAC JOINT PAR

chèque     mandat     CCP 221R Châlons s Marne

DETACHEZ CE BULLETIN  
 JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT  
 POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

 safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine  
 safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

## CHAMPAGNE

Présenter cette revue bimestrielle nécessite quelques précisions sur son association support : la *société des amateurs de folklore et arts champenois*, fondée en 1956.

La SAFAC (comme on la nomme en Champagne-Ardenne) à force de passion et ténacité, dynamisme et actions multiples, s'est imposée comme LA société de folklore de la région et treize groupes folkloriques et ensembles traditionnels se sont associés à elle pour maintenir les traditions orales, chants, danses et musiques instrumentales de la Champagne.

Ces domaines de la mémoire populaire et du patrimoine ethnologique, elle les aborde dans le but de les sauvegarder, les collecter, les recenser, les étudier et les diffuser.

Des vieux outils aux coutumes oubliées, des activités peu connues aux industries disparues, du dialecte à la monographie villageoise, etc... Bref, tout ce qui touche aux gens de chez nous trouve place dans *FOLKLORE DE CHAMPAGNE*.

A ses débuts essentiellement tournée vers l'Aube, elle a acquis depuis une réelle dimension régionale en publiant régulièrement des études très complètes sur des faits marnais et haut-marnais (seules les Ardennes restent encore quelque peu à l'écart).

De présentation moderne, abondamment illustrée de documents souvent originaux, cette revue est un outil de référence pour les chercheurs.

Ecrite dans un style clair mêlant agréablement l'érudition à la bonhomie d'une conversation « au coin du feu », elle se lit avec plaisir et ne peut que séduire et satisfaire tous ceux qui s'intéressent à la vie de la région.

Citons, à titre d'exemple, quelques études parues dans les derniers numéros :

Le coq de clocher - La musette, hautbois pastoral - Bonneteries de Romilly en cartes postales - Le grain, source d'énergie - Le langage troyen du XVIII<sup>e</sup> - La vannerie à jours de Bussières-lès-Belmont - Noces et banquets à Mailly-le-Camp (50 desserts à l'ancienne) - Bières et brasseries à St Dizier - La vie au marais de Villechétif - Vins et liqueurs naturels (100 recettes à faire soi-même) - Le parler du Nogentais, dialecte champenois - Cuisine traditionnelle (80 bonnes vieilles recettes) - Carnaval à Wassy (costumes et coutumes) - St Sébastien patron des archers - Seigneurs et paysans à La Motte-Tilly au XVIII<sup>e</sup> - Apprenti coutellier à Forcey - Contes drôlatiques (Numéro spécial B.D.) - La fée Electricité...



**6** CONTES DROLATIQUES  
 Gilbert ROY



**8** LES REVERBERES



**13** L'EGLISE SOUILLEE



**18** LE KEPI DU FACTEUR



**21** LA CROIX SAINT ROCH



**26** LE PONT AUX ANES



**30** LA FAUTES



**34** ST NICOLAS ET LES POMPIERS



**42** LA FOIRE AU PECNOT



**53** LA MAISON DE LA TURQUE  
 à Nogent-sur-Seine D. Prévot



**58** UNE PAYSANNE EN CARAFE  
 de Mme Quef-Allemant



**59** ST SEBASTIEN A THOULT-TROSNAY  
 Mme Daniel Mulhauser



**60** CHARIVARI A RAMERUPT  
 M. Raymond Fabbiali



**62** LIJOU  
 Revue des Revues échangées



Conteur de jassées à Châlons-sur-Marne (Ph. G. Roy).



Novembre 1987

FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la Société des amateurs de folklore et arts champenois, association Loi 1901, SIRET 3338 11515 0111 APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10 77/10.06.66 CCP 221 R Châlons à Marne. Siège social: Les Grandes Chapelles, 10170 Méry sur Seine, Antenne Marne: 40 rue des Artisans 51000 Châlons à Marne.

Conseil d'administration: Président d'honneur Jean Daunay, Président Jean-Claude Pierson, Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy, Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de mariages et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lyliane Manguet Spiral photogravure. Impression offset imprimerie Leduq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube et la Ville de Châlons à Marne.

# CONTES DRÔLATIQUES

## CONTES DRÔLATIQUES ET MANUEL DE BONNE CONDUITE

Si ces « contes drôlatiques » se disaient anciennement dans les veillées, ils font aujourd'hui encore l'amusement de réunions de familles ou d'amis. Certes ils tendent à s'estomper dans les souvenirs car les actions accomplies par les personnages mis en scène appartiennent de plus en plus au passé. Monter à cheval, grimper dans une carriole, allumer une bougie ne sont plus aujourd'hui que des gestes ludiques qui échappent au quotidien. D'autre part, ces histoires ne se prêtent pas à substitution : les gestes y sont trop précis et il est impossible d'y remplacer le cheval par un tracteur ou la carriole par un automobile. On peut donc prédire sans risque que ces **racontés** disparaîtront au fur et à mesure que leurs détenteurs s'éteindront comme ce fut le cas, très certainement, de toutes les histoires reposant sur un phénomène d'actualité. Disons même que, si certains conteurs tentaient de les maintenir, le public n'en rirait plus car on ne peut rire d'une erreur, si grossière soit-elle, que si l'on connaît le mécanisme qui la déclenche.

Dans ces contes, en effet, le « héros » est un naïf toujours victime de sa niaiserie ou de son inconscience. L'on se rend vite compte que les erreurs qu'il commet et qui lui « retombent sur le nez », font partie du lot habituel des « petits incidents » de la vie courante d'une époque donnée. Il ne nous semble donc pas absurde de penser que, sous leur aspect drôlatique, amusant et parfois outré, ces contes furent une forme d'enseignement pédagogique destiné à mettre en garde contre des actions ou des réactions psychologiques ou motrices préjudiciables.

Nous n'avons pas, en ce recueil, cité l'histoire de « Jean Nivelles » mais elle aurait très précisément illustré notre propos car la locution qui en découle « être comme le chien de Jean-Nivelles qui file quand on l'appelle » est devenue si familière que nombre de personnes l'utilisent sans même connaître le conte qui en est la source...

Etant entendu que ces histoires mettent en scène des **racontés**, les conteurs prenaient évidemment soin de situer les personnages dans « l'autre village ». Cela avait un double effet : d'une part le récitant ne risquait pas d'être pris à parti, d'autre part le public du lieu était d'autant plus réceptif et riait avec d'autant plus d'entrain que son « complexe de supériorité » se trouvait ainsi conforté. Ces règles de la « psychologie de groupe » que les conteurs appliquaient empiriquement nous apparaissent aujourd'hui à l'évidence dans « l'histoire belge ». Dans un autre registre celle-ci participe des mêmes données : un Wallon l'attribue aux Flamands, le Flamand l'attribue aux Wallons. Le Belge y voit un Français et le Français y place un Belge. La même anecdote burlesque réapparaît entre Suisse et Jurasien ou entre Québécois et « New F » (habitants de Terre-Neuve) et toujours en réciprocité.

Et pour que le lecteur en soit convaincu, je ne peux me retenir de citer cette devinette « belge » :

« Comment un Belge s'y prend-il pour tuer un Français ? »  
« Réponse : il le vise à 20 cm au-dessus de la tête, en plein dans son complexe de supériorité ! » Et PAN !!!

On comprend alors que ces échanges permanents ne puissent pas permettre de situer géographiquement le lieu d'origine d'un conte. Certains de ceux contenus dans cet article pourraient être dits « nationaux » ou même « internationaux ». Ce qui fait cependant leur spécificité et par-là nous amène à les qualifier de « champenois » tient à ce qu'ils ont été adaptés au

lieu et que nombre d'entre eux — sinon la totalité — utilisent des tournures dialectales propres à notre région.

On a longtemps supposé que les localités dont le nom commence par la lettre B (Baroville, Bouilly, etc.) avaient le « privilège » de servir de support à ces racontés. Nos collectages régionaux ne semblent nullement confirmer ce fait. Des villages comme Forcey, Ferrière-et-Lafolie, Grandes-Chapelles, Ville-neuve-au-Chemin et des dizaines d'autres ont leurs histoires de niais et n'ont, à l'évidence, nulle lettre B dans leur désignation... S'il existe, pour l'Aube notamment, des « Contes de Baroville », il nous semble que cela tient davantage de la volonté d'un narrateur du siècle dernier que d'une réalité ethnologique ou autre.

## SAVOIR CONTER

Les vrais conteurs que nous avons pu enregistrer — ils sont de plus en plus rares — ont une façon particulière de placer leur voix. Ils adoptent un ton récitait chantant. Modulant les phrases du grave à l'aigu, ils entonnent leur histoire sur un ton de conversation puis, suivant l'action, haussent ou baissent le ton, s'interrompant parfois au beau milieu d'une phrase comme pour juger de la réaction de l'auditoire.

Bien que les noces et banquet auxquels ils participent de nos jours les obligent souvent à la station debout, ils affectent tout de même la position assise pour « dire » et ne se lèvent que pour chanter. Ils ont assez peu recours au mime et si leurs mains expriment parfois quelque action, ce sont surtout leurs yeux qui semblent suivre — ou anticiper — les réactions du public. Pourtant, malgré cette apparente pauvreté gestuelle, il émane de ces personnages une sorte de charme qui capte et retient l'auditoire.

Un bon conteur dispose d'un répertoire assez vaste comportant plusieurs dizaines d'histoires, de contes, de légendes et de chansons. Il est important de préciser que, pour lui, le « label » *traditionnel* ne correspond à rien ! Il conte et chante ce qu'il sait, mêlant et juxtaposant contes et histoires récentes, légendes et faits d'actualité, chants anciens et chansonnettes modernes.

Par ailleurs nous nous sommes aperçus que, suivant l'occasion, selon l'attention de son auditoire et, semble-t-il, suivant si lui-même a envie de « se faire plaisir » il dit les contes un à un ou les entremêle par séries, offrant ainsi de longues histoires à rebondissements et chutes multiples.

## CONTES ET BANDE DESSINÉE

La présentation de ce numéro de FOLKLORE DE CHAMPAGNE peut surprendre. Pourtant cette idée n'est ni neuve... ni nôtre. Il y a de cela bientôt huit années, j'ai réalisé une série d'émissions pour la station FR3-Radio Lorraine-Champagne. Hors antenne et alors que nous étions en train d'enregistrer « Contes et légendes », le responsable de l'émission me fit remarquer qu'il n'y avait aucune commune mesure entre les textes qu'il avait lus au préalable et qui lui avaient semblé insipides et l'enregistrement de ces mêmes textes qui prenaient dès lors une toute autre dimension. De là à penser que ces histoires pourraient faire des « gags » télévisuels il n'y avait qu'un pas que nous avons vite franchi mais qui n'eut jamais de suite... faute de moyens financiers !



Alors, sans vidéo, nous avons tenté de « faire vivre » ces contes drôlatiques par le dessin.

Nous avons pour cela réagi comme les anciens en usissant dans une même narrée plusieurs histoires ou plusieurs variantes ayant le même fond commun. Mais, comme nous voulons aussi que le lecteur puisse retrouver chaque conte séparément, nous avons agencé l'ensemble de sorte que l'on puisse aisément les démêler et un tableau en donne la pagination précise.

Comme nous voulons également rester aussi « ethnographiquement vôtres » que possible, nous avons fait en sorte que les personnages soient peu caricaturés et, qu'en tout état de cause, les objets, les matériels et les costumes qu'ils présentent correspondent à la réalité historique.

Enfin nous avons transcrit le langage populaire où se mêlent des locutions, des mots de notre dialecte. Pour tous ceux qui ne pratiquent plus ou pratiquent peu notre ancienne langue, un petit astérisque renvoie à une traduction française qui permet de suivre le fil des conversations et de l'histoire...

---

## REPARTITION DES CONTES DANS LES NARRÉES

### I - LES REVERBERES

- 1 - Les falots pages 8-9-10
- 2 - Les réverbères pages 8/10-11-12

### II - L'EGLISE SOUILLEE

- 3 - L'église et la corde pages 13-14-17
- 4 - L'église et les bœufs pages 13/15/17
- 5 - Les vestes disparues pages 13/16-17

### III - LE KEPI DU FACTEUR

- 6 - version recueillie à Ferrière et Lafole pages 18-19-20

### IV - LA CROIX SAINT ROCH

- 7 - version recueillie à Villeneuve au Chemin (10) pages 21-22-23-24-25

### V - LE PONT AUX ANES

- 8 - La mesure à la passée pages 26-27

9 - La mesure à la perche pages 26/28

10 - Le pont et les nigauds pages 26/29-30

### VI - LA FAUTES

11 - version de Vendeuvre sur Barse (10) pages 31-32-33

### VII - SAINT NICOLAS ET LES POMPIERS

12 - Le sergent « Paille-foin » pages 34-35-36-37

13 - La vache et le pompier pages 38-39-40-41

### VIII - LA FOIRE AU PECNOT

14 - Le cimetière réservé pages 42-43

15 - La vente de la vache pages 42/44-45-46/52

16 - L'ivrogne et la charrette pages 47-48

17 - La veste trouvée perdue pages 49-50-51

---

## A PROPOS DES COSTUMES

### I - LES REVERBERES

Les personnages portent les costumes journaliers de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle de la Champagne dite « pouilleuse » ou Champagne sèche, large région comprenant notamment le sud de la plaine chalonnaise.

### II - L'EGLISE SOUILLEE

Ils portent ici le costume cérémoniel du milieu du XIX<sup>e</sup> (vers 1840-1850) du sud-ouest de la Plaine de Troyes. La tenue du berger est à classer dans les « tenues professionnelles ». Elle se retrouve dans de nombreuses régions de notre province et ne se différencie bien souvent que par la coiffure. Ici, il s'agit du « pain de chenevis », bonnet en laine brune tricoté à bouclettes. En d'autre lieu, le berger portait une coiffe en peau de mouton ou en renard ou un chapeau de feutre à large bord.

### III - LE KEPI DU FACTEUR

Costume journalier relevé dans l'Arcisien, région située au sud de la Plaine chalonnaise, à la fin du XIX<sup>e</sup>. Il faut noter toutefois que ce type de tenues féminines se rencontre pratiquement dans l'ensemble de notre province au début du XX<sup>e</sup>.

### IV - LA CROIX SAINT ROCH

Tenues portées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> (environ

1860-1880) à Villeneuve-au-Chemin, village du Pays d'Othe aux limites de l'Yonne.

### V - LE PONT AUX ANES

Il s'agit là d'un des costumes cérémoniels masculins de la ville de Châlons-sur-Marne porté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1850).

### VI - LA FAUTES

Tenue féminine cérémonielle de la Chapelle-Saint-Luc à Fouest de Troyes de la première moitié du XIX<sup>e</sup>.

### VII - SAINT NICOLAS ET LES POMPIERS

Costumes cérémoniels du début du XIX<sup>e</sup> (vers 1830-1850) de la région de Lusigny-sur-Barse (actuellement au bord du lac de la forêt d'Orient). Ce pays est la « patrie » du fameux « toquat », grande coiffe de fête qui, depuis des décennies sert de représentation publicitaire pour illustrer « la » Champenoise.

### VIII - LA FOIRE AU PECNOT

Les tenues présentées ici proviennent de la région du Plateau de Langres (sud Haut-marnais) et datent de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début de notre siècle (1880-1900).

# LES REVERBERES

C'ÉTAIT PAR UNE PROFONDE NUIT,  
QUAND LES ÉTOILES N'ILLUMINENT  
QUE LE CIEL ET QU'IL FAIT AUSSI CLAIR  
QUE DANS LE CUL DU FOUR ...

# PLAOUFF!

quoi qu'y'a ??

AÏE!

J'M'A FOUTU DANS LA MARE!



AVIS À LA POPULATION! LE MAIRE FAIT À SAVOIR:  
TOUS LES HABITANTS QUÉLANT\* D'NUIT D'VRONT ÊT' MUNIS  
D'EUN FALOT! QU'ON S'LE DISE! signé LE MAIRE ...



ET, À LA NUIT...

**CRACK!**

QUOI QU'YA DON?!

J'M'A EMPIERGÉ\* DANS L'NOIR!

**BOUM!**

**BING! DING! DLIING!**

\* EMPIERGER: EMPÊTRER



ET, AU MATIN...

**RAAAAAAN!  
RAN PATAPLAN!  
PATA PLAN!  
PLAN!**

AVISS' À LA POPULATION.  
LE MAIRE FAIT À SAVOIR:  
ON DOIT METT' EUN' CHANDELL'  
DANS L'FALOT!  
QU'ON S'LE DISE! SIGNED LE MAIRE...



ET, NUIT SUIVANTE...

**PATATRAC!!  
PLAFF!**

QUOI QU'YA ENCÔ?!

J'A ENCÔ CHU DANS L'NOIR!

**BLING! BILING! DING!**



ET AU MATIN SUIVANT...

**RAAAAN!  
RAN PATAPLAN!  
PATA PLAN!  
PLAN!**

AVISS' À LA POPULATION.  
LE MAIRE FAIT À SAVOIR:  
DE NUIT, LA CHANDELL' DOIT ÊT'  
AÏLUMÉE! QU'ON S'LE DISE!  
SIGNÉ LE MAIRE...





ET CETTE NUIT LÀ  
ENFIN...

BEÏN MON HIEUX!  
POUR SÛR QU'ON Y VOYE MIEUX.

VOUAI! MÂ,  
ÇA COÛTE !!

OH BEÏN! SÛR ÇA!  
C'OT POINT DONNÉ,  
LA CHANDELLE!

J'CRÈS BEÏN  
QU'ÛT LA MARE!



MONSIEUR LE MAIRE FUT DONC  
SAISI DE CETTE IMPORTANTE  
QUESTION D'ÉCONOMIE FAMILIALE  
ET, À QUELQUES JOURS DE LÀ...

LE CONSEIL MUNICIPAL INFORMÉ DE  
CETTE SITUATION ET APRÈS EN AVOIR  
DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:  
DE FAIRE POSER DES RÉVERBÈRES  
SUR LA PLACE POUR PAS USER LA  
CHANDELLE DU CONCITOYEN.  
PROJET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
PLUS UNE VOIX!



IMMÉDIATEMENT, LES TRAVAUX  
FURENT ENTREPRIS ET CONDUITS  
AVEC ENTRAÏN ET AVEC L'AIDE  
EFFICACE DES HABITANTS.

D'OT PAR BEÏN  
"PROFOND..."

BOF! D'OT PAR  
BEÏN "LOURD!"

HÉ! DOUCEMENT!  
VA PAS L'"BRÛYER!"

MÔE,  
SI  
J'ÛTOS  
TÔE...

« BRÛYER : BRÛLER »

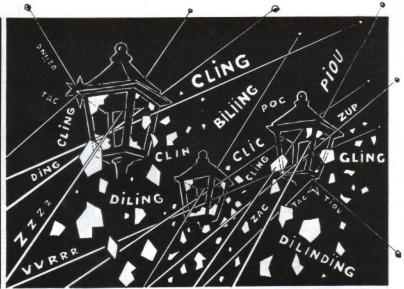


ET CETTE PREMIÈRE NUIT FUT  
UN GRAND JOUR POUR LES HABITANTS...

BELLE NUIT AUSSI  
POUR LES GALAPIATS!

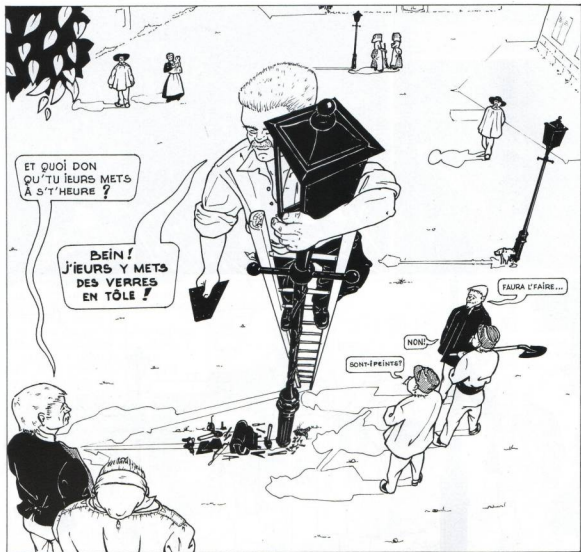


© GALAPIAT / POLISSON



© VRAT, VERRAT, POBC © PËIT GACHNOT, MAUVAIS GÀRÇON





ET QUOI DON  
QU' TU IEURS METS  
À S'T'HEURE ?

BEÏN !  
J'IEURS Y METS  
DES VERRÉS  
EN TÔLE !

FAURA L'FAÏRE...

NON!

SONT-ÊPEÏNTS?

ET GRÂCE À CETTE HEUREUSE INITIATIVE  
LE VILLAGE PU RETROUVER LA DOUCE  
QUIËTUDE DE SES NUÏTS PROFONDES

PLAOUFF!

qu'oi qu'ya?!

BLAONG!

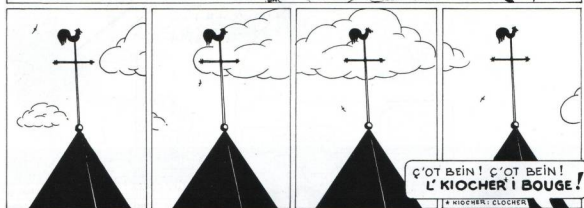
AÏE!

J'M'A FOUTU DANS LA MARE!

ET MOË, J'M'A  
FOUTU DANS  
L'REVERBERÈ.

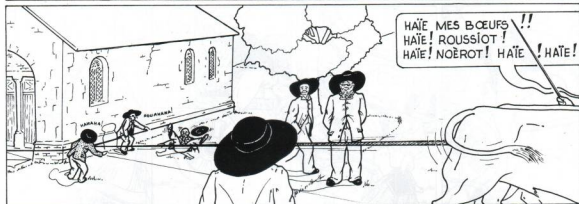
# L'EGLISE SOUILLÉE

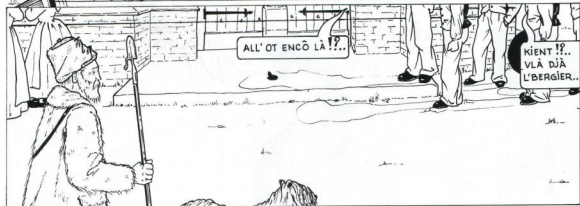


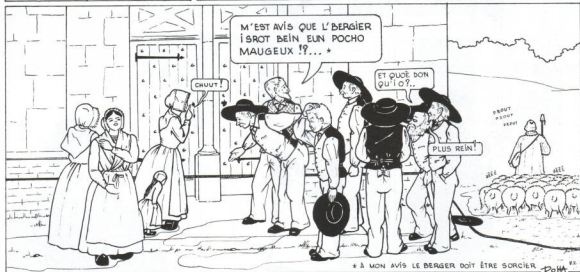


© 1981 CHERCER





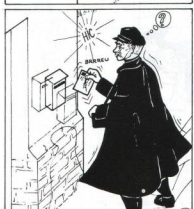
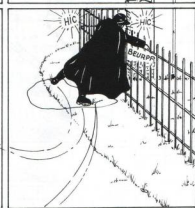
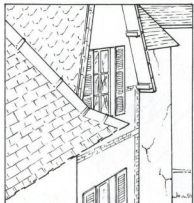




\* À MON AVIS LE BERGER DOIT ÊTRE SORCIER.

ROHA

# LE KÉPI DU FACTEUR





MÂ OÛÈ MA BOUNN': Ì VOULONS PAS BOÈRE!?!...



AVE L'DOÛÈ?!

NAN!

AU BRUCHRI?!

NAN!!

\* DOÛÈ: DOÛT \* BRUCHRI: BIBEËON EN TERRE

T'Ì FOUTS L'NEZ DANS U'SEILLOT?!



NAN!

Ì O REÏN À FAÏRE!

QUOÈ DON QU'Ì O?!

\* SEILLOT: SEAU EN BOÏS



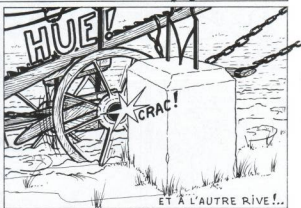
# LA CROIX SAINT ROCH



DEPUIS L'AUBE, "PAPILLON" ET SON MAÎTRE LABOURENT AU LIEU-DIT "SAINT-ROCH"...



D'ALLÈRS EN RETOURS, ON ARRIVE AU SOIR...



ET À L'AUTRE RIVE!..



BÂH! Q'OT L'PRÉ COMMUNAL  
J'PEUX BEÏN ENCÔ FAIRE EUN' PAIRE DE ROÏES...  
L'BEAU-PÈRE Ì DÏRO REÏN!!...

\*ROÏES: SILLON DE LABOUR



CRÉ VAIN GUIEU !  
Ç'OT S'TE SALTÉE D' BORNE !

HÔO ! LA !



ATTENDS UN PEU !...  
J'VAS CAUSER AVE TOË !



HOYE DON !



LÀ !



T'ES BEÏN MIEUX LÀ !  
... QUAND MÊME !



HUE DON !  
HUE ! PAPILLON ! HUE !!

DÉJÀ LE SOLEIL DISPARAISSAIT  
DERRIÈRE LA FORÊT.  
IL FALLAIT MAINTENANT FAIRE VITE POUR  
TERMINER CE SILLON " EMPRUNTÉ " À  
LA COMMUNE...



ÔH ! CRÉ VAIN GUIEU !!!  
D' VAIN GUIEU !!!  
VLA S'TE CROÏX SU MON CHMÏN  
QU'ARRÈTE MON CHVAU !!!

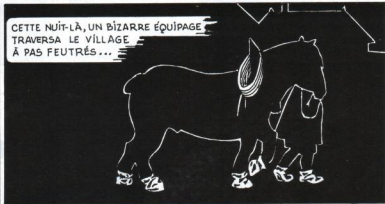




BON... VIENS PAPILLON ! J'CREIS BEÏN  
QU'ON RVOÈRA PLUTOT ÇA S'TE NUIT !...



CETTE NUIT-LÀ, UN BIZARRE ÉQUIPAGE  
TRAVERSA LE VILLAGE  
À PAS FEUTRÉS...



ET SI LES HABITANTS N'AVAIENT POINT  
DORMI, ILS AURAIENT PU VOIR LE  
SPECTACLE MIRACULEUX D'UNE CROIX  
PROFITANT DE L'OBSCURITÉ POUR  
LABOURER UN PRÉ COMMUNAL.

HUL ?  
HUL ? PAPIILLON !



MAIS ILEN EST AUSSI QUI AIMENT À PROFITER DES  
PREMIERS RAYONS DU SOLEIL ET C'EST AINSI  
QU'AU PETIT MATIN...



BEÏN ! ?  
OH BEÏN ÇA !  
BEÏN ÇA ALORS !

... LE MIRACLE  
FUT DÉCOUVERT !



ET SI C'ÉTOT L'DIABLE QUI SOYE LÀ !  
| SROT-Ï CONDAMNÉ ??

CERTAINEMENT, MON FILS !  
LE MALIN DOIT ÊTRE CHASSÉ !  
VADE RETRO ! SATANA !!...

AÂH! ÇA! SÛR !  
MSEÏEUR L'CURÉ !..

ALORS, FAUT CONDAMNER  
L' GENDR' AU MAÏRE !

| SROT-Ï SERAIT-IL

IL EST PÏS QUE L' DIABLE  
VU QU'Ï CHANGE L'BON DIEU D'PLACE !

AÏNSI FUT FAÏT ET  
LA CROIX SAINT ROCH REPRÏT SA PLACE.  
EN RÏVE DU PRÉ COMMUNAL.  
ELLE N'EN BOUGEA PLUS...  
DÏT-ON ...

Roth

# LE PONT AUX ÂNES



MES AMIS, SI J'NOUS ONS RÉUNIS  
Ç'OT POU CAUSER D'EUN' DRÔLE D'AFFAÏRE...

EN EFFET, SÛ LA VALLÉE, ON RESTE LES SEULS À PAS AVOÈRE D'PONT!...

Ç'OT I-NAD-MIS-SIBL'!



JE PROPOSE DONCQUE, **D'EN FAIRE UN !!...**

TU PRENDS TROË GARS  
AVE TOË!

TU VAS MËURER  
L'PONT D'EN BAS...



ET ON FRA L'MÈME!

ET ALORS ?!

COM'ÇA, ON SRA  
JAMAIS INONDÉ!



MÂ! MËSIEUR L'MAÏRE ...  
IYA POINT D'RIVIÈRE,  
CHEU NOUS !?.



C'OT CHTU-LÀ ?!

VOUEI!...

\* CHTU-LÀ: CE LUI-LÀ



BAÏLLE-MOË DON' L' MÈTRE...

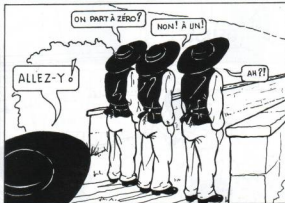
\* BAÏLLE-MOË DON: DONNE-MOI



QUÉ MÈTRE ?

J'N'EN ONS POINT PRIS...

BON! ET BEÏN...  
ON VA MSURER  
À LA PASSÉE...



ON PART À ZÉRO ?

NON! À UN!

ALLEZ-Y!

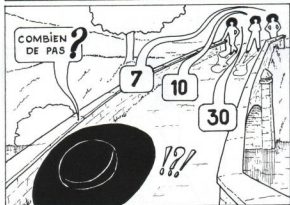
AH??



7...8...9...10...

1...2...3...4...

1...2...3...



COMBIEN  
DE PAS ?

7

10

30

!?!?



M'EST AVIS QU'ON DVRAÏT VÉRIFIER  
AVE EUN' PERCHE...



N'EN VLÀ EUN'!

OUILE



EUN'



DEUSS'

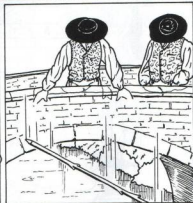


PAPF!

AÏE!



DEUSS' ET DMÏË !



T'AS JTE LA PERCHE!?!

BÔF! I Y EN A  
BEÏN D'AUTR'  
AU VILLAGE...

MÊME DES  
PLUS GRANDES!



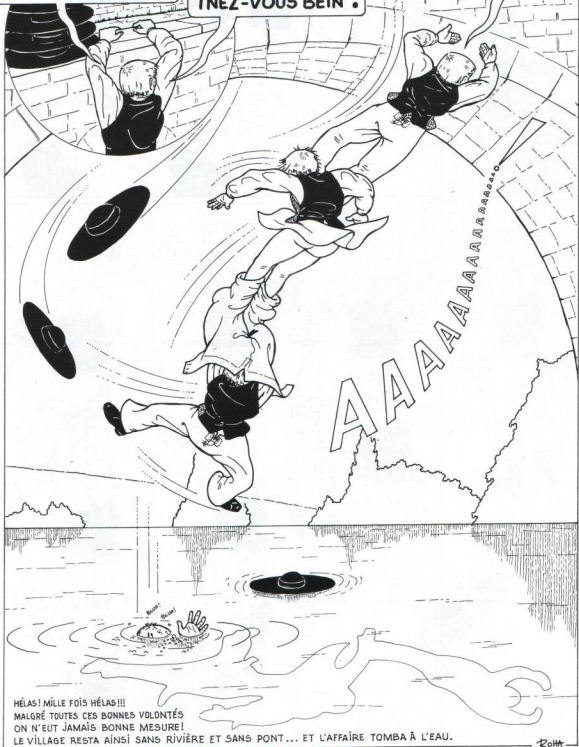
ET LÀ?...  
CMENT QU'ON FAIT?



HOULALAAA!  
J'SENS QUE J'GLISSE!

TNEZ-VOUS BEIN!

J'ME CRACHE  
DANS LES MAINS!



HÉLAS! MILLE FOIS HÉLAS!!!  
MALGRÉ TOUTES CES BONNES VOLONTÉS  
ON N'EUT JAMAIS BONNE MESURE!  
LE VILLAGE RESTA AINSI SANS RIVIÈRE ET SANS PONT... ET L'AFFAIRE TOMBA À L'EAU.

Kohrt



# LA FAUTES

ENTREZ!



B'SOIR...

AH! Ç'OT LA PIÛTE À LA MARIE!... B'SOIR... QUÔÈ DON QU'Ï YO?

DÎTES VOÏRE... VU QU' VOUS FAÎTES L' SE CRÊTARIAT, Ì M' FAUDRAÏT EUN' FICHE DE ... HEU...

D'ÉTAT CIVÏL!... U-NE FI-CHE D'ÉT-AT CI-VÏ-LE

BEÏN OÙÈ!

BON! ET BEÏN...

ON VA T' FAÏR' ÇA!

ALORS' NOUS DÏSONS:  
NOM, DEUX ...  
2. EN LETTRES CAPÏTALES...

NOM DE JEÛNE FÏLLE POUR  
LES FEMMES MARIÛES...  
OÙÈ! BEÏN Ç'OT  
TON NOM QUÔÈ!

PRÛNOMS?  
AU COMPLET DANS  
L'ORDRE D'ÉTAT CIVÏL!





TON SABRE?  
I COUP'BEÏN?

ÔH! QUÈ-DA!



BAÏLLEMOÈ LÈ!

A DONNE-LE MOI!



TTENTION! I COUPE!!

J'SAIS...  
J'SAIS...



ÇA Y EST! ...  
MON Q S'ÔTE.



OUFF!!...  
J'Y METS L'C...  
ET LA MENTION  
MARGINALE!...

C'OT QUOÈ?  
S'TE MENTION...



POU DIRE QU'ÇOT  
MOÈ QU'J'ONS FAÏT  
S'T'ERREUR.  
J'VAS VOUS  
L'LIRE!...



JÈ, SOUSSIGNÈ, RECONNAÏS  
AVOÈR PRÏS L'SABRE DU GARD'CHAMPÈT'  
POU GRATTER L'Q D'LA FÏLLE À LA MARÏÈ!...

KOHA 24-88

# SAINT NICOLAS & LES POMPIERS

**AVIS**  
A LA POPULATION

LE MAIRE FAIT À SAVOIR  
LA REVUE MENSUELLE DES  
SAPEURS-POMPIERS AURA LIEU  
COMME CHAQUE ANNÉE A LA  
SAINT-NICOLAS LEUR SAINT  
PATRON.

MONSIEUR LE MAIRE INVITE  
LES HABITANTS À VENIR NOM-  
BREUX ENCOURAGER NOS  
SOLDATS DU FEU  
DANS LEUR NOUVELLE TENUE

LE BANQUET QUI SUIVRA  
EST RÉSERVÉ AUX HOMMES.

QU'ON SE LE DISE

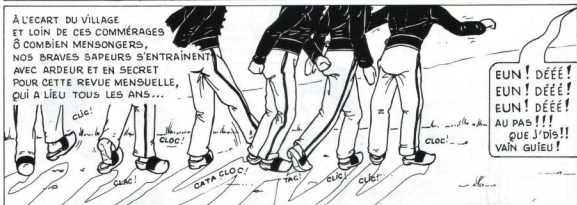
SIGNÉ  
LE MAIRE



QUÉE BÉE RIBOTE !! IS SRONT ENCÔ  
TOUS DARNES ET PIËINS COM' DO GOURIS!

\* QUELLE BEUVERIE! (IS SERONT ENCORE SAOÛLS COMME DES COCHONS!)

À L'ECART DU VILLAGE  
ET LOIN DE CES COMMÉRAGES  
Ô COMBIEN MENSONGERS,  
NOS BRAVES SAPEURS S'ENTRAÎNENT  
AVEC ARDEUR ET EN SECRET  
POUR CETTE REVUE MENSUELLE,  
QUI A LIEU TOUS LES ANS...



EUN ! DÉÉE !  
EUN ! DÉÉE !  
EUN ! DÉÉE !  
AU PAS !!!  
QUE J' DÏS !!  
VAIN GÛTEU !

**HALTE!**

BAND' DE PECNOTS ! QUAND  
C'OT QUE J' DÏS EUN, C'OT  
GAUCHE ET DRÔET' DEUSS !  
C'EST CLAIR !

LÀ VOU QU' ALL' OT,  
... LA GAUCHE ?



BËN...

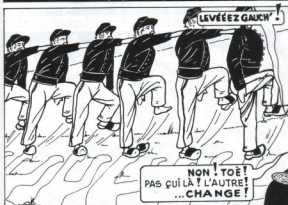
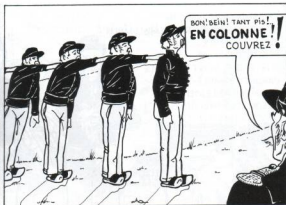
LA ?

NAN !  
LA !

TU CROÏS ?

I'Y EN AURAIT  
BEIN DEUSS...

HEÏN ?!



LE LENDEMAIN, CHACUN SE PRÉSENTA AU RASSEMBLEMENT AVEC SA PAIRE DE TORCHES.

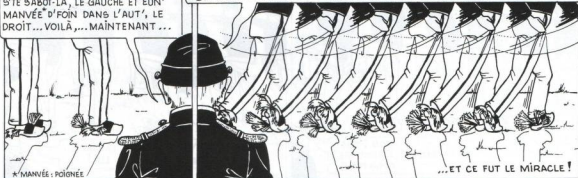
UNE PAIRE DONT LA TAILLE VARIAIT, SEMBLE-T'IL, CONSIDÉRABLEMENT SELON LES INDIVIDUS...  
"VANITAS VANITATUM..."

SECTION!.. À MON COMMANDMENT! GARD'VOUS!... REPÔDS...



METTEZ EUN' MANVÉE D'PAILLE DANS S'TE ÉBOUT-LÀ, LE GAUCHE ET EUN' MANVÉE D'FOIN DANS L'AUT', LE DROIT... VOILÀ... MAINTENANT...

EN AVANT! 'ARCH'! PAÏLL! FOÏN! PAÏLL! FOÏN! PAÏLL! FOÏN! PAÏLL! FOÏN!



N' MANVÉE : POÏNÉE

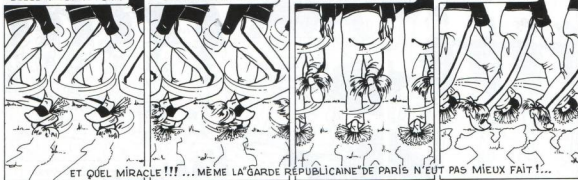
...ET CE FUT LE MIRACLE!

DEEEEMI-TOUR! FOÏN!

DEEEEMI-TOUR! PAÏLLE!

À PAÏLLE! PAÏLLE!

À FOÏN! FOÏN!



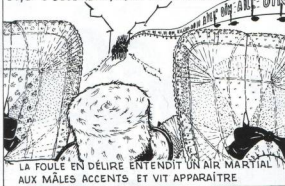
ET QUÉL MIRACLE!!! ... MÊME LA GARDE RÉPUBLICAINE DE PARIS N'ÉUT PAS MIEUX FAIT!...

RESTAIT LE MANIEMENT D'ARMES: UN DÉTAIL POUR CES HOMMES NATURELLEMENT DOUÉS!



ARME À L'ÉPAULE!

ET, LE 6 DÉCEMBRE, JOUR DE ST NICOLAS



LA FOULE EN DÉLIRE ENTENDIT UN AIR MARTIAL AUX MÂLES ACCENTS ET VIT APPARAÎTRE



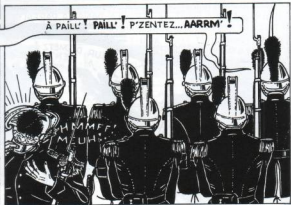
LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS, ...



L'ÉLITE DU VILLAGE, EN TENUE DE PARADE.



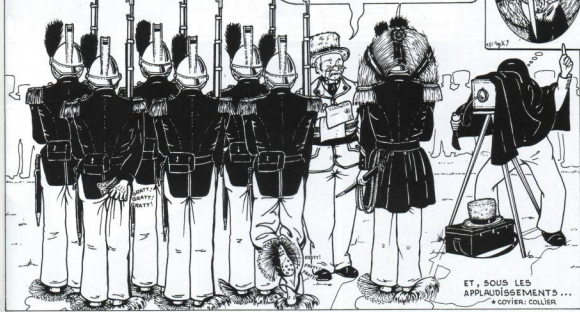
SECTION!! HALT!



À PAILL! PAILL! P'ZENTEZ... AARRM!

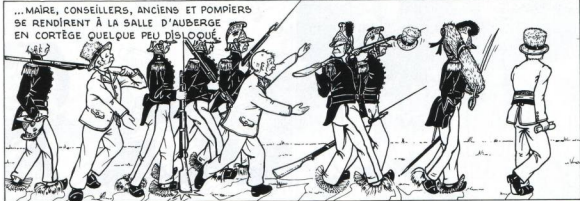
MONSIEUR LE MAÎRE  
ET LES NOTABLES DU VILLAGE  
NE POUVAIENT PAS MANQUER  
DE RÉCOMPENSER  
CES ARDENTS POMPIERS  
EN LA PERSONNE DE  
LEUR VÉNÉRÉ CHEF.

EN VERTU DES POUVOIRS QUE J'M'A CONFÉRÉS  
ET AU NOM DES AUTRES :  
J'TE FSONS GRAND CÔYIER :  
D'L'ORDRE D'PAILL FOIN!  
ET J'NOUS INVITONS TOUS AU  
RPAS D-ST-NICOLAS!  
... POU FÊTER ÇA!



ET, SOUS LES  
APPLAUDISSEMENTS ...  
\* COVIER: COLLIER

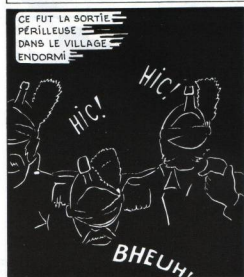
... MAIRE, CONSEILLERS, ANCIENS ET POMPIERS  
SE RENDIRENT À LA SALLE D'AUBERGE  
EN CORTÈGE QUELQUE PEU DISLOQUÉ.



LE BANQUET QUI SUIVIT SE DÉROULA DANS LA PARFAITE DIGNITÉ  
AVEC UN RIEN DE FRANCHE GAÏETÉ  
ET SE POURSUIVIT FORT AVANT  
DANS LA NUIT.



CE FUT LA SORTIE  
PÉRILEUSE  
DANS LE VILLAGE  
ENDORMI



OU PRESQUE...







\* TU M'APPELLES DÈS QUÈ NOTRE VACHE COMMENCE À VÈLER!



PENDANT CE TEMPS...



BEÏN MON HÏEUX...  
IL EST LOURD...

NORMAL!...  
IL EST PLÏN!



MOË J'EN PEUX PLUS  
QUOË QU'ON FAIT ?

BEÏN, FAUT PAS  
QU'I PRENNE FROÏD!



I YA QU'À L'FOUT'  
DANS S'T'ËCURIE LÀ!...



ALLEZ... VAS-Y!  
TÏRE - LE!...

RRRPN.



T'Y VOÏS  
QUËT'CHOSE ?

NAN!  
REÏN DU TOUT!...

ZZZZZZ...

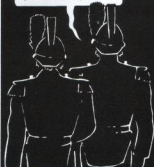
BÂH! IL EST  
DANS D'LA PAILLE...

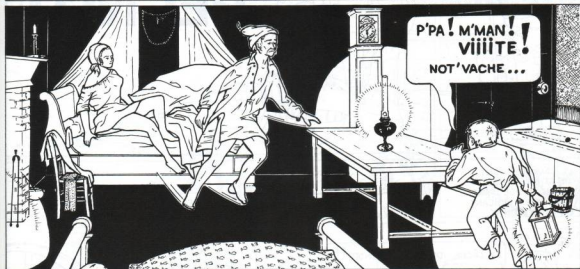
ON L'LAÏSSE LA!?,

OUË...

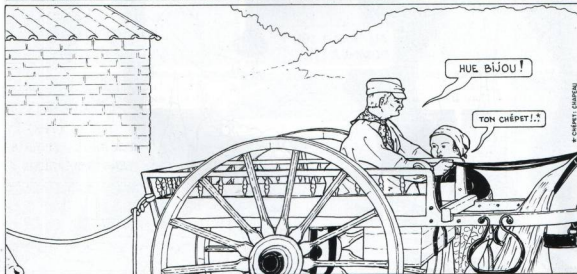
RRRRRRRON...

BON! ET BEÏN...  
ON S'EN VA!





# LA FOIRE AU PECNOT\*





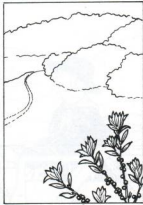
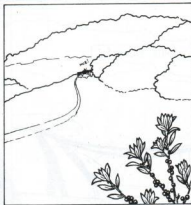
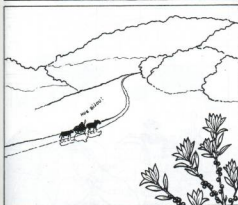
ET TÂCHE MOYEN  
D' PAS FAIRE LES BOUCHONS !

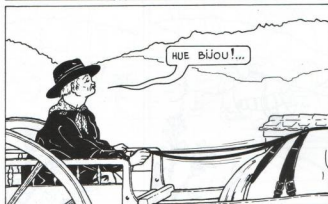
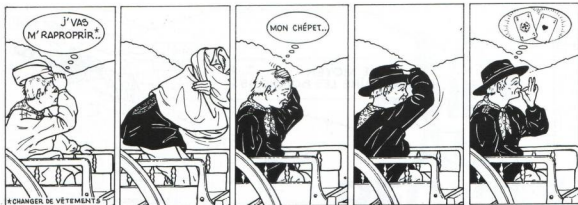
OUË!  
OUË!

BEÏN VOYONS...

HUE BIJOU!

\* FAIS EN SORTE DE NE PAS ALLER DANS LES CAFÉS





EUN' BÊTE MA- GNI- figu'!



TOUT' EN VIANDE !!



ET EUN' LAITIÈRE !!!



AAH ! si c'ÉTOT POINT LA PATRONN' QUI VEUT...



DIS- VOIRE ... TA BÊTE ... C'OT S'QUE J'VOÛIS À L'AUT' BOUT D'LA LONGE ?...



BÊIN ... EUH... L'VOYAGE L'A UN PEU FATIGUÉE...



EUN' BRETONNE PUR' RACE ! HEÏN ! ALL' FAÏT ENCÔ DES SIGNAUX D' SÉMAPHORE !



ALL' A L'ŒIL VIF D'UN SAURET !



ET EUN NEZ QUI RESPIRE LA SANTÉ!



TOUT' EN VIANDE HEÏN ! ? ON POURRA FAIRE UN "BOURGUIGNON" DANS LES CERCLES D'TONNEAU !!



DIS ! TU I A FAÏT COLTINER\* DES SACS DE BLÉ DANS SA JEUNESSE ! ?

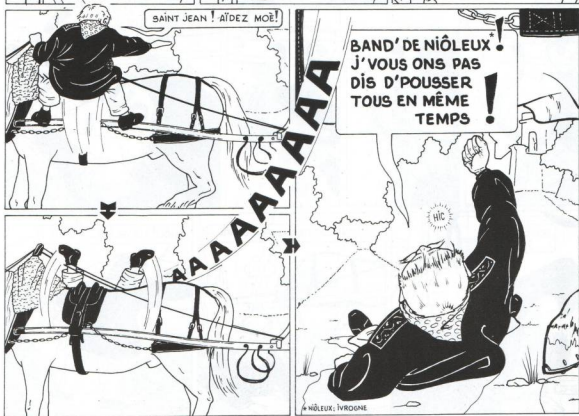


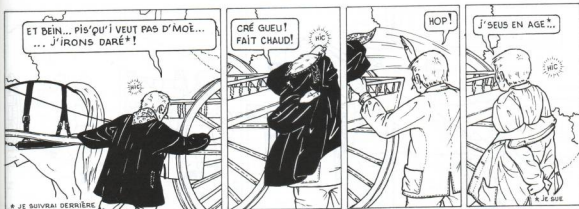
\* COLTINER: PORTER, SUR LES ÉPAULES ET LE DOS

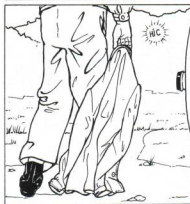
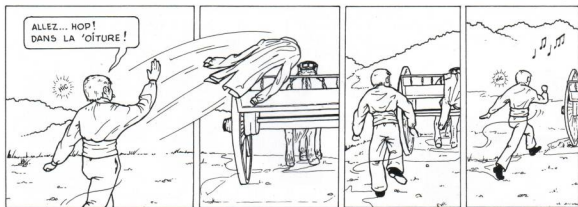














HÔ! BIJOU!

NOUS VLA QUASI RENDUS...



J'VAS M'RAPPROPRIR'



HUE JIBOU! EUN... BIJOU...



HUM... LA VLA!



T'AS BEIN L'AIR GAÏT!  
QUOÉ QU' TU RAPOTHE'?



ÔH BEIN! FIGURE - TOÉ ... VLA T'Y PAS PU' SU L'CHMIN D'EN HAUT ... J'ONS TROUVÉ TROËS VESTES...NEÛVES!... ET À MA TAILLE BOF... HEIN! TE M'CONNÀIS ... J'EN ONS RMASSÉ DEUSS ... MA FOÉ HEIN! L'AUT' ALL' SRA BEIN POU QUÉQU' UN...QUAND MÊME ... JE M'SEUS DÏT ... POU PERD' COM'ÇA EUN' VESTE BEIN

\* RAPOTHIËR - RAPORTER



FAUT ÊT' BRÂMENT+COMPLETMENT SADÛL ET...

BEIN?! YOËREIN DANS LA CARRIOLE!  
LAVOU QU'ALL' SONT? IYO QU'TA VIEILL' BIAUDE ET TON CHËPET!...



ÔH! QUÉ VRA'! Ç'OT TA VEST' QU'A TOMBÉE TROËS FOËS ET À S'T'HEURE T'EN N'A PLUS! IVRÔGNE! NIÛLEUX! SOULOT!

\* BÔÛMËNT - VAINMËNT \* VLA - VËRSKAT - POÛR  
10/88



# LA MAISON DE LA TURQUE

## à Nogent sur Seine

Il existe à Nogent, dans l'enceinte moyenâgeuse de la ville, à peu de distance de la Seine, une maison à pans de bois tout à fait remarquable, qui se délabre chaque jour davantage, abandonnée, faute d'en avoir mesuré sa valeur inestimable.

Située à l'angle de la rue de la Grosse Armée et de la rue de l'abreuvoir, elle fait partie du Nogent reconstruit après le terrible incendie de 1442, qui détruisit une bonne partie de la ville. Elle n'est pas postérieure à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Sa présence parmi nous, est tout à fait miraculeuse. En effet, elle est située dans un des quartiers où se sont déroulés les violents combats de février 1814, qui opposèrent les 1 200 hommes des Troupes de Napoléon et les Nogentais, au corps d'armée austro-russe du Prince de Schwartzberg. Combats intensément meurtriers et destructeurs, qui furent suivis de pillages et d'incendies par la soldatesque ennemie pour punir les malheureux habitants d'avoir si bien résisté. Mais ceci est une autre histoire...

Cette demeure dont le style est encore à bien des égards médiéval, a donc échappé à toutes les destructions au cours des siècles. Si elle a subi certaines transformations durant sa longue existence, en particulier par l'occultation de fenêtres, elle n'en garde pas moins son allure générale intacte.

Son encorbellement, ses fenêtres aux linteaux en arc à accolade, en usage dès le XV<sup>e</sup> siècle, un beau pilier de bois sculpté, les curieuses et élégantes poutres séparant les croisillons ainsi que les poteaux d'huisserie se présentant sous l'aspect d'une colonnette torsadée finement ouvragée; voici quelques uns des détails particulièrement représentatifs de la lente transition de l'époque médiévale à celle de la renaissance.

Mais indépendamment de son indéniable intérêt architectural, témoignage de la construction urbaine de cette époque, elle possède un autre atout... Son surnom « Maison de la Turquie », lui vient de sa mention dans le célèbre roman de Gustave Flaubert: « *L'Éducation sentimentale* ».

« *« cependant à vingt toises des ponts, sur la rive gauche, une lumière brillait dans la lucarne d'une maison basse... »*

Et encore :

« *Or, un dimanche pendant qu'on était aux vèpres, Frédéric et Deslaurier, s'étant fait préalablement friser, cueillirent des*

*fleurs dans le jardin de Mme Moreau, puis sortirent par la porte des champs et, après un grand détour dans les vignes, revinrent par la Pêcherie et se glissèrent chez la Turque, en tenant toujours leurs gros bouquets ».*

« *... On appelait ainsi une femme qui se nommait de son vrai nom Zoraïde Turc ».*

L'emplacement de cette maison mentionnée dans l'œuvre du grand écrivain a été mis en évidence par une étude très détaillée de la présence et des attaches de Gustave Flaubert à Nogent, par Claude Chevreuil. Ce très intéressant ouvrage est épuisé mais l'on peut le consulter à la Bibliothèque de Nogent<sup>1</sup>.

Ainsi cette demeure fait non seulement partie du patrimoine architectural nogentais — et national — mais aussi du patrimoine littéraire.

Pourtant, malgré son pittoresque et les témoignages qu'elle représente, cette maison est à l'abandon depuis des années. Des fenêtres ont été arrachées, des carreaux cassés, elle a failli brûler, de jeunes irresponsables ayant allumé un feu à l'intérieur. Des ruissellements d'eau ravagent un pignon...

Pourquoi semblable bâtiment n'est-il pas encore classé et restauré ?

Appartenant à une société de construction, celle-ci a promis d'effectuer sa restauration, mais cette promesse dure depuis des années, et à force d'attendre, des dommages irréparables risquent de se produire.

Cette restauration doit être entreprise d'urgence, avec compétence, en respectant chaque détail de son architecture et cela sous la conduite et la responsabilité des Monuments Historiques.

Une fois restaurée, cette maison se prêtant difficilement à un usage d'habitation, compte tenu des transformations que nécessiterait la vie domestique moderne, pourquoi ne pas en faire un musée historique, retraçant l'histoire de la ville, et regroupant les différents documents iconographiques et autres, relatifs à cette histoire et en même temps reconstituer un intérieur régional...

Ce genre d'établissement fait défaut à Nogent-sur-Seine, ville dont le passé historique est pourtant riche et passionnant, et quel endroit idéal pour cela, qui permettrait en plus d'y associer Gustave Flaubert et son « *Éducation sentimentale* ».

D. Prévot

(1). Nogent-sur-Seine dans la vie et l'œuvre de Flaubert. C. Chevreuil.



Photos D. Pevot.



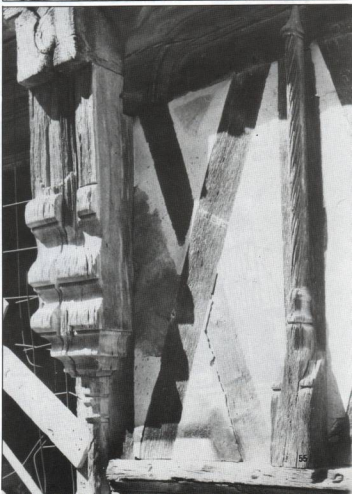
---

Fenêtre occultée du pignon Est. La poutre centrale forme meneau. Les accolades sont directement sculptées dans le linteau. On remarque les mêmes colonnettes déjà présentes sur l'ensemble de la façade principale. →

← La façade la plus remarquable de la « Maison de la Turque », rue de la Grosse Armée. Les fenêtres présentent des linteaux à arc en accolade. Les croisillons sont séparés par une poutre se présentant sous la forme d'une colonnette finement torsadée dont le modèle se retrouve sur les poteaux d'huisserie des fenêtres condamnées du pignon.

Détail du poteau soutenant l'encorbellement et d'une des colonnettes dont le modèle se retrouve constamment dans la séparation des croisillons et les poteaux d'huisserie. →

---



# 1980 ANNÉE DU PATRIMOINE

# 1987 DEMAIN ON SAUVEGARDE

HUIT ANNÉES DE REVUE DE PRESSE

**N.D.L.R. :** Depuis dix ans, il ne se passe pas une année sans qu'un journaliste ou un érudit local ne lance un appel au secours pour cette « Maison de la Turque » nogentaise. Sans entrer dans la polémique, il nous paraît pour le moins surprenant qu'en un temps où le « Patrimoine » est à l'honneur dans tous les discours officiels... il ne se passe rien sur le terrain. C'est vrai qu'il y a beaucoup, beaucoup à faire en Champagne car notre province est restée encore pour partie inconsciente de sa propre valeur. On y a nié le tourisme de façon systématique et si, aujourd'hui, certains tentent de valoriser cette activité économique, combien d'autres restent encore inertes ou pire, agissent à l'encontre !

Il serait dommageable — le mot n'est pas trop fort — d'attendre que cette maison s'effondre dans une tourmente pour affirmer qu'il n'y a plus rien à faire !... M. Sottas, directeur de la Société « Mon Logis », propriétaire des lieux, confirme, dans un article paru le 13 janvier dernier, que l'opération de réhabilitation est prévue pour cette année 1988. L'espoir fait vivre, dit-on, alors espérons que la « Maison de la Turque » vivra encore un an, le temps que des hommes de l'art la prennent en main et lui redonnent l'attrait touristique qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'avoir...

Gilbert Roy.

LES TRAVAUX DE LA MAISON DE LA TURQUE  
devrait commencer début 87



Une nouvelle façade.

Après une longue période de travaux, la Maison de la Turque est maintenant en état de recevoir ses visiteurs. Les travaux de rénovation ont été terminés en 1980.

**Un cri d'alarme ?**  
**Maison de la Turque**  
**à-t-elle disparaitre ?**



Depuis dix années une dérive inquiétante s'est installée dans la région de Nogent et ses environs. C'est la disparition progressive de nos monuments historiques. C'est la disparition de nos villages.

Pourtant, une telle disparition est évitable si plus d'attention est accordée à ces monuments. Ils méritent une attention particulière et à leur entretien et à leur restauration.

Notamment, il faut de la main-d'œuvre dans la région pour restaurer et entretenir ces monuments. C'est pourquoi il faut encourager le développement de ce secteur.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

**MAISON DE LA TURQUE**  
Les travaux sont commencés



Voici la façade de la Maison de la Turque. M. Sottas, directeur de la Société « Mon Logis », a fait restaurer cette maison. Les travaux de rénovation ont été terminés en 1980.

La Maison de la Turque, le plus ancien monument de la région, est en état de recevoir ses visiteurs. Les travaux de rénovation ont été terminés en 1980.

**MAISON DE LA TURQUE**  
M. SOTTAS, directeur de Mon Logis  
« L'opération de réhabilitation est prévue pour cette année



45.4.1988 Un appartement restauré

Cette œuvre d'art de la région de Nogent est en état de recevoir ses visiteurs. Les travaux de rénovation ont été terminés en 1980.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

Il faut également encourager le tourisme dans la région. C'est pourquoi il faut développer les services de tourisme et les infrastructures de transport.

C'est un défi que nous nous sommes fixé. Nous allons travailler avec les autorités locales pour restaurer et entretenir ces monuments.

**on**  
**dite**  
**QUE**



Les travaux de la Maison de la Turque sont terminés. Les visiteurs peuvent maintenant profiter de la vue sur la région.

# La maison de ja... dans l'œuvre de Flaubert : mythe ou réalité ?

Siège à l'origine des études de la littérature au sein de la Faculté de lettres de la Sorbonne, le Centre de recherches de la Sorbonne a organisé une série de conférences sur le thème de la "maison de ja...".

Cette maison, telle qu'elle est décrite dans l'œuvre de Flaubert, est un mythe ou une réalité ? C'est ce que nous allons tenter de découvrir.

« Un dimanche, pendant que Flaubert était à la messe, le curé de la paroisse de Saint-Martin de Noyent, M. de la Roche, vint à lui dire que la maison de ja... existait réellement dans le village de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy... »

**MYTHE OU REALITE ?**  
En ce qui concerne la maison de ja... de Noyent, on ne peut pas dire qu'elle soit un mythe. Elle existe réellement dans le village de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy.



# Nogent d'autrefois

Quelle est la maison de ja... ? C'est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary".

« La maison de ja... est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison de ja... est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

# « La maison à la Turque » espère à la renaissance...

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary".

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »



« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque »

C'est face à la maison de ja... ?

# La Maison "de la Turque" cherche un mécène : qui veut participer au sauvetage du centre ville ?



Vers la dégringolade finale ? 7 points de vue

# La Maison de la Turque est sauvée ! "Mon Logis" restaurera la plus ancienne maison de Nogent



« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »



« La maison à la Turque » ouverte à tous les vents.

« La maison à la Turque » ouverte à tous les vents.

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »

« La maison à la Turque » est une maison de Noyent, près de Nogent-sur-Vernoy, qui a servi de modèle à Flaubert pour la maison de ja... dans son roman "Madame Bovary". »



« La maison à la Turque »

« La maison à la Turque »

« La maison à la Turque »

« La maison à la Turque »

## Une paysanne en carafe

Cette bouteille ouvragée représentant une femme en costume paysan de fête a été offerte à Germaine Allemant-Decesse née en 1910 à Fontette (Aube) par son père Jules Decesse né en 1868 et marié à Berthe Valentine Guignard le 30 mars 1874 à Fontette.

Nous ignorons, malheureusement, d'où Jules Decesse tenait cette bouteille.

Documentation et photo de Mme Quet-Allemant.

## Pour Quoi ? Pour Qui ?



### DROLES DE CISEAUX

Une lectrice soumet à notre perspicacité ces ciseaux de forme particulière. Ils ne mesurent que 11,5 cm. Les branches coupantes sont échancrées vers l'articulation. Une vis molletée placée du côté des anneaux interdit de refermer totalement les ciseaux, en fonction de sa profondeur de vissage. Ce système de réglage ne permet donc de

couper qu'une longueur de fente réduite (de 0 à 30 mm). Il est d'autre part impossible de couper « en fin de lames » puisque celles-ci sont interrompues par une lumière de 12 mm.

Nous ignorons l'usage précis de ce type de ciseaux spéciaux et nous serions ravis si quelques lecteurs ou lectrices pouvaient combler cette lacune... Merci.



## St Sébastien à Thout-Trosnay (51)

De Madame Daniel Mulhauser

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance du numéro 103 de votre revue consacrée à Saint-Sébastien.

L'étude réalisée par MM. Pierson et Boullez est remarquable.

Je tenais à compléter modestement celle-ci et plus exactement le tableau figurant en page 18, en vous signalant que mon village, LE THOULT-TROSNAY, canton de MONT-

MIRAIL, possède, dans son église, une statue et un tableau représentant Saint-Sébastien.

De plus, l'autel du transept sud était anciennement dédié à Saint-Sébastien et il n'a été que récemment « renversé » par la Vierge Marie de Lourdes.

Le culte à Saint-Sébastien a donc été certainement autrefois important dans notre village.



# CHARIVARI ramruyat

A travers ces Carnavals de Wassay, ce sont tous les carnavaux qui revivent et, j'ai retrouvé un instant ceux de mon enfance.

Malheureusement, à Arcis-sur-Aube plus qu'ailleurs, la guerre a porté un coup fatal à toutes ces festivités traditionnelles. Les terribles ravages des deux bombardements des 13 et 14 juin 1940 ont détruit et dispersé les chars et accessoires de fêtes du « bon vieux temps ».

Je me souviens que j'allais assister, comme tous les gamins et toute la population, à l'autodafé de Carnaval qui avait lieu sur le Pont de l'Aube, face au Bassin du Moulin et que le mannequin était, de plus, bourré de pétards. Je n'ai pas souvenir qu'on l'ait jamais décapité.

La lecture des différentes ordonnances de police des 30 janvier 1788 et 20 février 1789 (page 5 du N° 102) m'oblige à faire un rapprochement avec un édit semblable que je connais, bien qu'il n'y ait aucun rapport avec Carnaval.

Je vous l'envoie pour le cas où vous n'en auriez pas connaissance.

Je répète que cette ordonnance de police ne concerne pas Carnaval mais, en 1665-1667, les « fêtes baladoires ». Faut-il entendre par là, des fêtes avec défilé ou cortège ?

Ce même texte, repris au mot à mot en 1786, trois ans avant la grande explosion qui devait abattre la royauté, s'applique cette fois plus particulièrement au Premier Mai.

Qui peut dire pourquoi ce jour-là ?

De Monsieur Raymond Fabbati

## ARREST DE LA COUR DU PARLEMENT

QUI fait défenses aux Habitans des paroisses de Saint-Remy, de Rameru & lieux circonvoisins, de s'attrouper & de s'assembler sous aucun prétexte, dans aucun temps, notamment le premier jour de Mai de chaque année.

De choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fous ;

De s'introduire dans le domicile d'aucun particulier ;

Et à toutes personnes, qui n'en ont pas le droit, de porter des armes ;

Le tout sous les peines portées audit Arrêt.

## EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT

Du vingt-huit Mars mil sept cent quatre-vingt-six.

Vu par la Cour la Requête présentée par le Procureur Général du Roi, contenant que, quoique les Fêtes Baladoires & autres semblables aient été supprimées par Arrêt des Grands-Jours de Clermont, du 14 Décembre 1665, & par autre Arrêt du 3 Septembre 1667 il est informé que le premier jour de Mai de chaque année, les Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, s'assemblent audit lieu de Saint-Remy, armés pour la plupart d'épées ou de fusils, & y

plantent un Mai qu'ils renversent ensuite avec leurs épées, & dont ils annoncent la chute par un grand nombre de coups de fusils ; que pendant ce temps l'un d'entr'eux, qu'ils ont choisi pour faire le rôle de fou, s'introduit dans les maisons des particulières & s'y livre à différens excès ; & comme il est important de prévenir & empêcher les abus qui résultent de ces Assemblées :

A CES CAUSES requeroit le Procureur Général du Roi qu'il plût à la Cour ordonner que les Arrêts des 14 Décembre 1665 & 3 Septembre 1667 seront exécutés ; en conséquence faire défenses aux Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, de s'attrouper & de s'assembler, sous aucuns prétextes, dans aucuns temps, notamment le premier jour de Mai de chaque année, de choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fou, de s'introduire dans le domicile d'aucun particulier, & à toutes personnes qui n'en ont pas le droit, de porter des armes, à peine de cent livres d'amende contre chaque contrevenant, même d'être poursuivis extraordinairement ; ordonner que les Peres & Meres demeureront responsables de ladite amende pour leurs Enfants, les Maîtres & Maîtresses pour leurs Domestiques ; enjoindre aux Officiers des Justices des lieux de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt, à intervenir & faute par

eux de faire les poursuites convenables contre les contrevenans, ordonner qu'il y sera pourvu, à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au Bailliage de Troyes, aux frais & dépens des domaines desdites Justices ; enjoindre à tous Huissiers et Sergens d'assister les Officiers de police lorsqu'ils en seront requis, même aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée de prêter main-forte, si besoin est, pour l'exécution dudit Arrêt, lequel sera imprimé, publié & affiché partout où besoin sera, notamment dans les paroisses de Saint-Remy, de Rameru & autres circonvoisines, & dont lecture sera faite à la porte des Eglises desdites Paroisses à l'issue des Messes paroissiales ; ladite Requête signée du Procureur Général du Roi. OUI le rapport de M<sup>r</sup> Adrien-Louis... d'Amécourt, Conseiller : Tout considéré

LA COUR ordonne que les Arrêts des quatorze Décembre mil six cent soixante-cinq & trois Septembre mil six cent soixante-sept seront exécutés ; en conséquence fait défense aux Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, de s'attrouper et de s'assembler, sous aucun prétexte, dans aucun temps, notamment le premier jour de Mai de chaque année, de choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fou, de s'introduire dans le domicile d'aucun particulier, & à toutes personnes qui n'en ont pas

le droit, de porter des armes, à peine de cent livres d'amende contre chaque contrevenant, même d'être poursuivis extraordinairement ; ordonne que les Peres & Meres demeureront responsables de ladite amende pour leurs Enfants, les Maîtres & Maîtresses pour leurs Domestiques ; enjoindre aux Officiers des Justices des lieux de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & faute par eux de faire les poursuites convenables contre les contrevenans, ordonne qu'il y sera pourvu à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au bailliage de Troyes, aux frais & dépens des domaines desdites Justices ; enjoindre à tous Huissiers & Sergens d'assister les Officiers de Police, lorsqu'ils en seront requis, même aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée de prêter main-forte, si besoin est, pour l'exécution dudit Arrêt, lequel sera imprimé, publié & affiché partout où besoin sera, notamment dans les paroisses de Saint-Remy, de Rameru & autres circonvoisines, & dont lecture sera faite à la porte des Eglises desdites Paroisses à l'issue des Messes paroissiales. Fait en Parlement le vingt-huit Mars mil sept cent quatre-vingt-six. Collationné LUTTON.

Signé LEBRET.

A PARIS, chez P.G. SIMON, & N.H. NYON, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon. 1786.



# A R R E T

## DE LA COUR

# DE PARLEMENT

*QUI fait défenses aux Habitans des paroisses de Saint-Remy, de Rameru & lieux circonvoisins, de s'attrouper & de s'assembler sous aucun prétexte, dans aucun tems, notamment le premier jour de Mai de chaque année ;*  
*DE choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fou ;*  
*DE s'introduire dans le domicile d'aucun particulier ;*  
*Et à toutes personnes, qui n'en ont pas le droit, de porter des armes ;*  
*Et tout sous les peines portées audit Arrêt.*

## EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT

*Du vingt-huit Mars mil sept cent quatre-vingt-six.*

VU par la Cour la Requête présentée par le Procureur Général du Roi, contenant que, quoique les Fêtes de Saint-Remy & autres semblables aient été supprimées par Arrêt des Grands-Jours de Clermont, du 14 Décembre 1667, & par autre Arrêt du 3 Septembre 1667, il est informé que le premier jour de Mai de chaque année, les Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, s'assemblent audit lieu de Saint-Remy, armés pour le pluspart d'épées ou de fusils, & y plantent un Mai qu'ils couvrent ensuite avec leurs épées, & dont ils annoncent la venue par un grand nombre de coups de fusils, que pendant ce temps l'un d'entr'eux, qu'ils ont choisi pour faire le rôle de fou, s'introduit dans les maisons des particulières & s'y livre à divers excès; & comme il est important de prévenir & empêcher les abus qui résultent de ces Assemblées: A CES CAUSES requéroit le Procureur Général du Roi qu'il fût à la Cour ordonner que les Arrêts des 14 Décembre 1667 & 3 Septembre 1667 seroient exécutés, en conséquence faire défenses aux Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, de s'attrouper & de s'assembler, sous aucun prétexte, dans aucun tems, notamment le premier jour de Mai de chaque année, de choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fou, de s'introduire dans le domicile d'aucun particulier, & à toutes personnes qui n'en ont pas le droit, de porter des armes, à peine de cent livres d'amende contre chaque contrevenant, même d'être poursuivis extraordinairement; ordonner que les Peres & Mères demeureroient responsables de ladite amende pour leurs

Enfans, les Maîtres & Maîtresses pour leurs Domestiques; enjoindre aux Officiers des Justices des lieux de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt intervenu, & sans pas eux de faire les poursuites convenables contre les contrevenans, ordonner qu'il y sera pourvu à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au Bailliage de Troyes, aux frais & dépens des domaines desdites Justices; enjoindre à tous Huissiers & Sergens d'assister les Officiers de Police lorsqu'ils en feront requis, même aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée de prêter main-force, si besoin est, pour l'exécution dudit Arrêt, lequel sera imprimé, publié & affiché par tout où besoin sera, notamment dans les paroisses de Saint-Remy, de Rameru & autres circonvoisines, & dont la lecture sera faite à la porte des Eglises desdites Paroisses & Messes paroissiales; ladite Requête signée de l'Intendant Général du Roi. Ouï le rapport de M<sup>r</sup> Adrien-Louis d'Amécourt, Conseiller: Te tout considéré.

LA COUR ordonne que les Arrêts des quinze Décembre mil six cent soixante-cinq & trois Septembre mil six cent soixante-sept seroient exécutés; en conséquence fait défenses aux Habitans des paroisses de Saint-Remy & de Rameru, & des lieux circonvoisins, de s'attrouper & de s'assembler, sous aucun prétexte, dans aucun tems, notamment le premier jour de Mai de chaque année, de choisir l'un d'entr'eux pour faire le rôle de fou, de s'introduire dans le domicile d'aucun particulier, & à toutes personnes qui n'en ont pas le droit, de porter des armes, à peine de cent

livres d'amende contre chaque contrevenant, même poursuivis extraordinairement; ordonne que les Peres & Mères demeureroient responsables de ladite amende pour leurs Enfans, les Maîtres & Maîtresses pour leurs Domestiques; enjoint aux Officiers des Justices des lieux de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & sans pas eux de faire les poursuites convenables contre les contrevenans, ordonne qu'il y sera pourvu à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au Bailliage de Troyes, aux frais & dépens des domaines desdites Justices; enjoindre à tous Huissiers & Sergens d'assister les Officiers de Police, lorsqu'ils en feront requis, même aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée de prêter main-force, si besoin est, pour l'exécution dudit Arrêt, lequel sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, notamment dans les paroisses de Saint-Remy, de Rameru & autres circonvoisines, & dont lecture sera faite à la porte des Eglises desdites Paroisses & Messes paroissiales. Fait en Parlement le vingt-huit Mars mil sept cent quatre-vingt-six. Collationné LUTTON.

Signé LEBRET.

A PARIS, chez P. G. SIMON, & N. H. NYON, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786.



Nogent sur Seine par Claude LORNET

**ANALYSE DE CERTAINS ECRITS SUR NOGENT-SUR-SEINE - D. Prévot, Chez l'auteur : 15 Avenue Pasteur - 10400 Nogent-sur-Seine.**

Cette plaquette ronéotée présente les vues de Nogent-sur-Seine telles qu'elles furent gravées par différents artistes au XVII<sup>e</sup> siècle puis reprises et commentées par leurs successeurs. Les œuvres de Tassin, Joachim Duviert, Claude Chastillon, Peeters, Charles Fichot, Amédée Aulauve, Nicolas Gontard sont ainsi comparées et critiquées par l'auteur.



**PHILIBERT DE L'ORME ET L'EGLISE ST LAURENT - D. Prévot, Chez l'auteur : 15 Avenue Pasteur - 10400 Nogent-sur-Seine.**

Le titre exact de cette plaquette est : *Philibert de l'Orme fut-il le dernier Architecte de l'église St Laurent ? 1<sup>re</sup> partie : LE PORTIQUE DU CIMETIERE*. L'auteur analyse l'œuvre de Philibert de l'Orme au travers de l'ancien portique de Nogent-sur-Seine. Portique démonté et transféré au Musée des Monuments français par le trop célèbre Renou. On trouve dans cette plaquette ronéotée de nombreuses reproductions d'œuvres de Philibert de l'Orme qui servent, à l'occasion, d'hypothèse de travail pour comprendre les réalisations nogentaises de cet architecte du XVII<sup>e</sup> siècle.

**LA GAZETTE DE CHAOURCE - MJC - 10210 CHAOURCE.**

Le « Coin-coin » réalisé par la MJC donne de multiples informations sur la vie de la région chaourcoise. Nous n'en extrayons que les articles d'intérêt ethnologique régional. Ce « canard » a la vie dure puisqu'il en est au numéro 205 (à 12 numéros par an, faites le compte !...) Il est vrai qu'il est conduit de « mains de maître » par Monique et Bernard Moretto et ceci explique cela...

**N° 204 - L'école de syticulture de Croigny fondée en 1862. Souvenirs de Cussangy avec M. Gabriel Rous-seau, instituteur né en 1901.**

**N° 205 - L'élevage de faisans de Villemiennne - Jérôme Simon, coureur cycliste.**



## LA GAZETTE DE CHAOURCE

**LE PIRATE - Ecole de Bourdons sur Rognon - 52700 Andelat.**

Nul n'ignore que « si l'élève est un cancre cela tient à l'incapacité de son instituteur. Par contre si l'élève est doué cela ne tient uniquement qu'à l'intelligence de l'enfant ». Bien voyons !... Il y a aussi des élèves intelligents qui ont la chance de disposer de maîtres intelligents. Cela arrive aussi... Lors d'une enquête en Haute-Mame, le hasard nous a fait découvrir l'école de Bourdons-sur-Rognon. Les élèves y éditent, sous la direction de leur instituteur, M. Florent Desprez, un mini-journal remarquable par sa qualité et l'intérêt de ses articles. Longue vie et bon vent au « PIRATE » du Rognon !

**LE DAKAR ESNOUVEAUX :**

avec J.C. PERNOT (13 pages d'interview). Des grumes au moublés (reportage des CP - CE 1)

**LE PIRATE** journal scolaire n° 6

**Métiers disparus, outils oubliés**

avec le concours de Marcel FAVARD

**LE PETIT CŒURLEQUIN N° 2 - C.R.A.C. - BP 4 - 10150 Pont Ste Marie.**

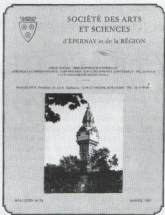
Parmi les articles d'intérêt local, la rubrique "En graffant la poussière des siècles" nous offre un fait divers de veillée du 5 janvier 1810 et un recensement des noms de famille portés par les Cœurlequins établis au village en 1809. Compte-tenu de la répétition des mêmes noms le "facteur aurait eu de quoi s'arracher les cheveux".

## L'ARBRE DANS LE BOURG, AU FIL DES JOURS.



**COURRIER DES HABITANTS N° 34 - Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims - Pourcy - 51160 Ay.**

Exposition "Les Rapaces de Champagne-Ardenne" - L'arbre dans le bourg au fil des jours - Toponymie en Montagne de Reims 2<sup>e</sup> partie, les noms de lieu d'origine latine - Animations locales.



**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES d'EPERNAY et de la RÉGION N° 26 - Bibliothèque d'Épernay 51200.**

Au sommaire de ce numéro : *Le mot du Président - Assemblée générale - Rapport financier - Tour de Castellane - Discours d'inauguration - Musée du champagne - Commission des loisirs - Sciences Arts et Histoire - Damerly, son histoire - Le catharisme d'Occident - Coiffes champenoises - Contes et légendes de Champagne - Anecdote - Biographie de J.R. Moët*. Nous ne pouvons que regretter que ce bulletin dont le sérieux des articles fait référence ait inclus deux pages consacrées à un sujet fallacieux "Coiffes champenoises". Les coiffes présentées extraites d'un article de "L'illustration" des années 30 ne sont que des élucubrations sans fondement historique. Elles furent créées, à l'époque, pour les besoins d'un "ballet folklorique" participant à des festivités nigouises. Ce ne sont donc que des déguisements d'opérette folklorique et nous réitérons notre regret de constater qu'elles peuvent encore servir de prétendues "références".



TERRES ARDENNAISES N° 20 - F.O.L. - BP 71 - 08002 Charleville-Mézières cedex.

La chasse dans les Ardennes - Le drôle de sport de Toto Cragnon - La chasse, une nécessité pour l'homme préhistorique - Vanneaux et ragnolis, les tendères aux vanneaux - La tenderie aux grives, traditions et contestations, des mots, des procédés, des usages - Contes et légendes de Porcien - Chasse à Hargnies - La hénacéie même - Le loup dans la toponymie des Ardennes - Loup y es-tu ? La pierre des noules - Casimir la Brocote - Faits divers au Gué d'Hossus.

BULLETIN DU COMITÉ DE FOLKLORE CHAMPENOIS - G. Maillat - 13, rue de l'Arquebuse - 51000 Châlons-sur-Marne.

N° 147. La vie se poursuit-elle après la mort ? - Comment naissent les légendes historiques - Folklore d'Évy.

N° 148. Folklore d'Évy (suite) - Les voiroups de la forêt d'Otthe - Arpeneurs et bornage en Champagne. Le Comité de Folklore Champenois vient de publier une nouvelle édition "L'habitation rurale en Champagne" dans laquelle sont répertoriées onze habitats : ferme à porterie, à chariti, maison de vigneron sur la côte des Blancs et la Montagne de Reims, habitat viticole dans la Vallée de la Marne, le bois dans la construction, la construction en craie et en cailloux de terre, la loge du bûcheron et du charbonnier, l'architecture campagnarde en Brie champenoise, l'habitat rural haut-marnais, chaumière à basse-goutte dans l'Aube, mode de construction au XIX<sup>e</sup> à Veulter.

## le viqueur



### VIVE LA POMME !

- Le prénom de Guillaume
- Musée : un universaire dans le monde de la pomme

LE VIQUEUR N° 77 - PTPN - BP 600 - 50010 ST LO Cedex.

« Vive la pomme ! » : le verger actuel à la croisée des chemins. Les variétés. Le verger conservatoire. La pomme de Basse-Normandie - Ny a paé de pommes. Le quadrant, c'est mal !. Le prénom de Guillaume...

EVOCATIONS N° 3 - Patrimoine de l'Isère - 38460 CREMIEUX.

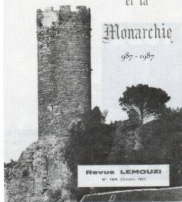
« La Révolution dans l'Isère : de la naissance des archives départementales à la construction d'une histoire des citoyens.

FOLKLORE DE FRANCE-CNGFF - 160, traverse de Russan - 30000 Nîmes.

N° 209 - En Ht Languedoc, carnaval à Toulouse. Les Santons (habitants de Saintes). Les Égnons de St Ughent. L'estouffe de Toulouse. Du Roussion de son costume. Chez nous : une paisano lempodouriano.

N° 210 - Actes des XVIII<sup>e</sup> Assises nationales 1 : Colloque : Histoire et folklore. Le Folklore c'est notre histoire. L'enfant à toujours besoin de héros. La mythologie dicte-t-elle l'histoire ? Folklore ou histoire ? La procession de la Fête-Dieu à Aix en Provence. Les Htes Vosges : histoire ou histoires ?

N° 211 - Actes des XVIII<sup>e</sup> Assises nationales 2 - Communications : Bergerac, vieille ville huguenote et le sud. Le folklore dans les jugements de l'officialité et à travers les Archives ecclésiastiques. 1648, traité de Westphalie. Folklore et décentralisation. Le Félibrige, la tradition et la terre. Croquants et traditions en Périgord. Langue et littérature, d'oc en Bergeracois. La chanson populaire traditionnelle, son état, son avenir. La bourrée.



LEMOUZI N° 104 - 13 Place municipale 19000 Tulle

« Le Limousin et la Monarchie » : le Limousin fidèle aux Rois de France. Quelques aspects de la vie militaire limousine de 987 à 1789. La Maison de Rohan-Soubise. La famille de Scorbille de Roussille. Tulle du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>. La création du diocèse (1317). En 1761 une autorisation de la Mairie des Eaux et Forêts de Brive. Jacques de Lyron et ses complices (1491). Les notaires de Tulle (1750-1789). Les interventions royales dans le Vicomté de Turenne. Réfection des routes au XVIII<sup>e</sup>. Chaumel, le rôle de la Taille (1644). Un patrimoine à Larche en 1786.

LA FRANCHE-COMTE N° 34 - 2, rue du Lys - 70800 Fontaines les Luxeuil.

La confrérie des morts ou la saga des Côtes bleues. En marge de l'affaire Wilson, la décoration de Veil-Picard. Promenade à travers la presse de Hte Saône. Proclamation de M. le maire lors du choléra de 1854...

MYTHOLOGIE FRANÇAISE N° 146 - 175, rue de Pontoise - 60000 Beauvais.

Les soupirs de la sainte et les cris de la fée ou le légendaire monégasque, les fées au Moyen Âge.



EKLITRA - Tradition picarde - Bibliothèque municipale - 80000 Amiens.

N° 21 Lexique picard du maréchal-ferrant. Complément au lexique picard des parlers de Vimeu. Complément adressé à Gresset sur son mariage (XVII<sup>e</sup>). Entretien de deux manouvriers travaillant bâtiment en face de la Salle de spectacle (1811)... La plantation de Mai, chanson du XVIII<sup>e</sup>. Manman Tense et pis chu dérin lieu. Je me souviens. Les instituteurs de la Somme (milieu du XIX<sup>e</sup>). 1780 à Rumigny. L'épître de sté Theodosie à la cathédrale d'Amiens. Maurice-Quentin Delatour.

Bulletin : lentilles de Picardie. Toponymie : Marcelet. Moraine picarde. État du clergé concordataire de la Somme (An. X-1805).

L'enseignement primaire à la Neuville-Sire Bernard (1790-1819). Plaque en tiré à part de Philippe Pauchet, préface de René Vaillant.

LE LIAN - Bretagne galloise - Le Bourg - 56430 Concarnot.

N° 41/42/43 En prenant pour thème le Pays Nantais, le Lian a voulu rappeler que la Loire-Antiquaire reste bretonne. L'étude des différents aspects de son patrimoine culturel est là pour le rappeler : Le Gallo en pays nantais. Eugène Cogrel. La ne à Jenw Batis. Langue du Pays de la Mer. Le Parlement d'Ileu. Ecrire le Gallo. La Marmorisée. Le vieux marcou, le rouchin. Calvaires de Loire-Antiquaire. Le mori du Romanche. Dumazec à Vinyo. Toponymie bretonne. Voz et le paraul : le cuab. Alternantes-Bertayev. Breizh. Altonjaev.

LE CHASSE MAREE N° 31 - Abri du Marin - BP 159 - 29171 Douarnenez cedex.

Au menu de la revue d'histoire et d'ethnologie maritime : Le pêche aux troubles en Loire. Une famille de pêcheurs kerhorres (en rade de Brest, 1720-1920). Venise : la fête de la Vogalonga. Parfums Marins de J.-J. Baugean.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE - Musée de Picardie - 80000 Amiens

N° 803 : Notes sur une frappe monétaire du 1/2<sup>e</sup> d'écu au 8L en 1704-1705 par l'hotel des monnaies d'Amiens. Controverse sur la localisation de la porte martinienne d'Amiens.

N° 804 : Document aux archives nationales à propos de N. Blasset, Architecte et Sculpteur Ordinaire du Roi. Un livre d'honneur de Henri II. Structures spatiales et contraintes géopolitiques. Verreries romaines "trouvées à Amiens".

N° 805 : Colloque du Millénaire capétien. Une erreur à l'atelier monétaire d'Amiens en 1765. L'abbaye du Gard pendant la Révolution.

GLOSSAIRE DES PATOIS DE SUISSE ROMANDE. 41 Fbg de l'Hôpital CH 2000 Neuchâtel - Suisse.

Cette société de Suisse Romande nous a fait parvenir :

84<sup>e</sup> rapport annuel 1982 avec bibliographie linguistique 1981-82.

85<sup>e</sup> rapport annuel 1983

86<sup>e</sup> rapport annuel 1984 avec bibliographie linguistique 1983-84.

EL MOUCHON D'AUNIA N° 10 - 123, rue Ferrer 7161 Haine St Paul Belgique.

In bayuant. Les chaînes de prières. Les géants de Braine-le-Comte. Les géants d'Andersies. Mais qu'est-ce donc qu'un chaudou ? (suite 2). Le dernier charivari binchois. Une parodie du Dies irae. Les géants de Chapelle-lez-Herlaimont.

EL BOURDON D'CHALERWE - J.-L. Fauconnier - Rue de Namur 600. 86071 Chatelet, Belgique.

N° 398 Nombreux poèmes en wallon. Etude dialectale de "Herse" dans l'arrondissement de Charleroi. Etude et recherches dans le Dictionnaire de l'Ouest Wallon d'Annie Carlier.

N° 399 Histoires et poèmes en wallon. Le système orthographique du wallon. Recherches dans le Dictionnaire de l'Ouest wallon. Etude dialectale "langue".

MEMBRE FONDÉ PAR FELICEN BERRY 21 20<sup>e</sup> année Septembre 1987 - 200.



100 rue de la République, 93000 Bobigny, France

100 rue de la République, 93000 Bobigny, France

Organe officiel de l'Association Littéraire Wallonne de Charleroi (1982)

et de la Fédération Littéraire et Scientifique Wallonne de Namur (1980)

Publié sous le patronage de la Fédération Française de la Vie de la Région

**L'AUBE A PLEIN TUBE**



# **Imprimerie LEUCQ S.A.**

*Tous travaux typo et offset*

**Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES  
Téléphone 26.68.36.18**

**François Chaussin**

**CHAMPAGNE**



**10110 Landreville Tel. 25 38.50.61**

**DERNIER NUMERO  
PENSEZ A VOTRE  
REABONNEMENT**

**société des amateurs de folklore et arts champenois**  
safac Association Loi 1901 Agréée Jeunesse et Sports - Siège social LES GRANDES-CHAPELLES - 10170 MERY SUR SEINE - Tél. (16-25) 37 51 09



**DERNIER NUMERO  
PENSEZ A VOTRE  
REABONNEMENT**

Mes abonnés,

Lorsque ce tampon rouge "fleurit" sur votre enveloppe d'expédition, cela signifie que vous avez reçu vos 6 numéros et que votre abonnement est venu à expiration.

Cela, vous le savez.

Mais, nous aimerions que chacun d'entre vous effectue son réabonnement dans les meilleurs délais, disons, dans le mois qui suit. Cela nous aiderait grandement dans la gestion de notre fichier et nous ferait réaliser des économies non négligeables.

En effet, pour chaque abonné qui, par simple oubli, ne nous adresse pas son réabonnement avant la parution du numéro suivant, nous sommes obligés d'envoyer une et parfois deux "relances"! Pour 1987, ces rappels nous ont coûté près d'un demi-million de centimes...et nous ne comptabilisons pas le temps passé! Avouez que cet argent serait mieux employé s'il était consacré à améliorer encore votre revue.

Par ailleurs, nous avons toujours tenu à ne pas cesser brutalement l'envoi à ceux qui négligeaient de régulariser leur situation à brève échéance. Mais notre nombre d'abonnés a fortement grandi et, aujourd'hui, ce procédé, que nous voulions amical, désorganise notre fichier et crée des perturbations. C'est ainsi que nous avons parfois relancé un ami qui avait payé ou que nous avons suspendu l'envoi d'un abonné en règle!... Tous nous ont, aimablement, pardonné nos erreurs mais, nous ne pouvons plus continuer ce "petit jeu".

Nous devons, désormais, gérer notre fichier avec rigueur et, sauf cas particulier, nous nous verrons contraints d'interrompre l'envoi de la revue pour tout réabonnement non parvenu dans un délai maximal de 60 jours.

C'est une mesure qui ne sera jamais appliquée car nous sommes certains que chacun d'entre vous comprendra le bien fondé de notre requête et saura y répondre favorablement.


Nous vous remercions de votre fidélité et pour votre attention.

Le Directeur de la publication

Gilbert Roy

Publiques de  
CHAMPAGNE

Revue des Arts et Traditions populaires de la région Champagne-Ardenne est une édition de la safac



**FAITES SAUTER BOUCHON**

Tu finces, tu mories, tu baptises, et tu fêtes !...  
 A toi, CHAMPAGNE DEFONTSOYES que reviennent les plus belles fêtes.  
 CHAMPAGNE DEFONTSOYES tu pétilles dans nos têtes...  
 Sur le coteau d'ESSOYES, c'est FONTETTE qui t'a vu naître...  
 CHAMPAGNE DEFONTSOYES, tu nous fais tourner la tête !...

**CHAMPAGNE**

*Defontsoyes*

**FONTETTE**  
 10360 ESSOYES  
 TEL. 25.29.60.63

